Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 895

Artikel: Chronique d'un non-événement
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018043

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENEVE

Démarche cosmétique

(*jpb*) Le Conseil d'Etat genevois a annoncé le mois dernier une série de mesures destinées à limiter le nombre de travailleurs saisonniers, titulaires de permis B (annuel) et frontaliers. Deux sortes de raisons sont données pour cela: l'adaptation à la nouvelle teneur de l'ordonnance fédérale limitant le nombre des étrangers, qui tend à favoriser la main-d'œuvre indigène, et la volonté de prévenir tout dérapage à l'approche de la votation sur la sixième initiative xénophobe.

A Genève, la demande d'une entreprise désireuse d'engager un saisonnier ou un frontalier, ou l'octroi d'un permis B sont examinés par des commissions formées de représentants de l'administration et des partenaires sociaux. C'est ce système qui se trouve amplifié par les nouvelles pratiques: chaque année, l'entreprise ne retrouvera plus automatiquement que le 80% du nombre de saisonniers de l'année précédente, le 20% restant devra être justifié devant la commission au même titre qu'une augmentation d'effectif; la commission se prononcera non seulement sur le premier emploi d'un permis B, mais aussi sur ses changements de profession; un nouveau permis de frontalier devra être requis après trois mois d'interruption au lieu de six précédemment.

En fin de compte, une certaine insécurisation des travailleurs étrangers, plus de paperasse, mais pas forcément moins de compréhension pour les «besoins légitimes» des entreprises: le Conseil d'Etat insiste sur son effacement derrière les partenaires sociaux, «aux prises avec les réalités pratiques», auxquels toute liberté est laissée de statuer favorablement.

On reconnaît bien la patte du patron du Département de l'économie publique, le démocrate-chrétien Jean-Philippe Maître: prendre une pose avantageuse, mais ne rien entreprendre de concret (ce qu'*Entreprise romande* du 22 janvier. qualifie de *démarche «politique» pour ne pas dire «cosmétique»*). Pas de réduction volontariste du contingent de saisonniers, dont il faut rappeler le statut indigne et l'obligation qu'il entraîne de recourir à la main-d'œuvre clandestine puisqu'il n'y a pas véritablement à Genève de fluctuation saisonnière; pas de politique en vue du relèvement des bas salaires; des mesures administratives en lieu et place de politique économique pour maîtriser l'emploi frontalier où un appel d'air est créé par la fuite des saisonniers, devenus permis B, vers un secteur tertiaire toujours plus boulimique. ■

Indécence

(*réd*) *24 heures* du 10 février relate la difficulté pour les entrepreneurs de profiter de l'hiver clément en maintenant les chantiers en activité. Le problème, nous apprend le quotidien lausannois, c'est qu'*en janvier et février, la main d'œuvre saisonnière coule des vacances ensoleillées dans le Sud. Un problème qu'il n'est pas facile de contourner.*

Cette manière de s'exprimer est parfaitement indécente quand il s'agit d'un des sujets de honte de la Suisse: le statut de saisonnier. L'auteur de ces lignes n'a qu'une excuse: celle de faire de l'ironie. Et encore! Il y a des sujets sur lesquels on ne plaisante pas, sans compter que les employeurs suisses ont fâcheusement tendance, à l'occasion de cet hiver clément, à vouloir le beurre, l'argent du beurre... et le sourire du saisonnier. ■

Revendication de paternité

Chers amis,

Dans votre n° 893, je trouve sous la plume de J.-L. Seylaz ces mots: *...et la dernière formule lancée à Dorigny «Arbenz macht frei» est admirablement centrée.*

Comme c'est moi qui ai lancé la formule (elle n'a fait que rebondir à Dorigny!) je la revendique; d'autant qu'elle m'a valu le couroux de l'intéressé.

J'en profite aussi pour revendiquer la paternité de AIRBENZ, bon gag qu'on se raconte dans les bistrots.

Pierre Reymond

ELECTIONS BALOISES

Chronique d'un non-événement

(*yj*) La situation semblait favorable pour la socialiste bâloise Béatrice Alder, née Sarrasin-Helbing (des noms qui comptent à Bâle). Au premier tour, elle avait un modeste retard sur le seul des conseillers d'Etat sortants non réélu. L'arithmétique parlait pour elle et les urnes l'auraient favorisée si le soutien promis par les Verts, les Indépendants et les organisations progressistes s'était concrétisé sous forme de voix ou si les bourgeois n'avaient pas mis la sourdine sur les réticences qu'ils avaient laissé filtrer à l'égard de H. Striedel avant le premier tour.

De part et d'autre la mobilisation fut intense pour le second tour, sauf dans la *Basler Zeitung* qui a laissé ses lecteurs s'exprimer pour et contre à longueur de colonnes, mais a elle-même continué d'ignorer l'événement dans sa partie rédactionnelle, mise à part une grande interview contradictoire.

Dans ces conditions, la «bataille de boue» de la dernière semaine a suffi a distiller les soupçons du «pas de fumée sans feu». Le juge dira s'il y a la moindre vérité dans ces ragots, soufflés aux bourgeois par Fabbri, leader des dissidents socialistes de la DSP, qui se voit très bien succéder dans quatre ans à son patron Schnyder, chef de la police bâloise. Ce que sachant, la droite n'a pas craint d'évoquer le spectre d'une nouvelle «Bâle rouge» en cas d'élection de Béatrice Alder: le Conseil d'Etat aurait compté trois socialistes — pas un de plus — sur sept. Mais l'arithmétique (électorale) n'est pas une science fiable. ■